

Séance du 28 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 23 novembre 2017

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PEREIRA, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Lionel BEAUPERE

Secrétaire de séance : Didier MAURICE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2017.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

* Contrat fourniture de gaz

Le Conseil Municipal accepte cet ajout

A L'ORDRE DU JOUR

Décisions modificatives

Suite au départ de Monsieur Bunouf et afin de régulariser les créances en cours et de rééquilibrer les budgets, il convient de procéder aux opérations suivantes :

Budget Hôtel du Port

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)- Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)- Opération</i>	<i>Montant</i>
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	16 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-7 000,00
2313 (23) : Constructions - 19	-2 000,00	1328 (13) : Autres	16 000,00
		165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
Total dépenses :	14 000,00	Total recettes :	14 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)- Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)- Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-7 000,00	74741 (74) : Communes membres du GFP	5 800,00
615228 (011) : Autres bâtiments	-3 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	15 800,00		
Total dépenses :	5 800,00	Total recettes :	5 800,00

Total Dépenses	19 800,00	Total Recettes	19 800,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)- Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 880,00		
65737 (65) : Autres établissements publics locaux	5 800,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	80,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Remboursement eau des mobil-homes de la comcom

La somme de 661.20€ sera demandée à la Communauté de Communes au titre de la participation pour la consommation d'eau de l'année 2017 des mobil-homes lui appartenant.

Dématérialisation des actes

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de l'Allier, représentant l'Etat à cet effet,
- décide par conséquent de choisir le dispositif S²LOW et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme ADULLACT

Extension du réseau électrique à la parcelle ZS26

Suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la parcelle ZS26, au lieu-dit « La Saulnière », une extension du réseau basse tension de 64 mètres est nécessaire.

Dans le souci de conserver cette extension en domaine public, le Conseil Municipal accepte que la commune prenne en charge la contribution financière de 2 562,00 € correspondant à 45 % du coût des travaux.

Une demande de programmation de travaux sera faite auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier dès que la parcelle sera vendue.

Vie scolaire : retour à la semaine de 4 jours

En concertation avec la commune de Coulanges et après avoir consulté le Conseil d'école et le Conseil Départemental, le Conseil Municipal à l'unanimité décide du retour à la semaine de 4 jours pour les élèves du RPI à partir de la rentrée 2018-2019. Les horaires seront les mêmes qu'avant la réforme des rythmes scolaires, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15

Motion ruralité

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de

financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Cantine : prix du ticket

Le Conseil Municipal fixe le tarif des tickets de cantine pour l'année 2018 à :

- * 2.10€ le ticket enfant
- * 4.20€ le ticket adulte

Schéma directeur d'assainissement

Suite à la demande d'extension du réseau d'assainissement sur le chemin de la Loire, le Conseil Municipal a souhaité faire le point sur l'assainissement. Une rencontre avec Monsieur CHALMIN du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) et Madame BRENON du SIVOM Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a permis d'élaborer un constat de l'existant sur le fonctionnement de notre station d'épuration et de notre réseau.

L'assainissement de la commune est composé d'environ 4 000 mètres de réseau équipé de deux postes de refoulement et d'un déversoir d'orage. Une partie de ce réseau traverse des propriétés privées. En aval du réseau se trouve la station d'épuration permettant de traiter les eaux usées de 450 équivalents habitants.

Au cours des mesures réglementaires effectuées des défaillances sont régulièrement constatées sur le réseau, notamment une collecte importante d'eaux claires parasites, qui surcharge l'ensemble des installations.

Ces défaillances indiquent des défauts structurels et d'étanchéité sur le réseau et dans ces conditions les partenaires financiers que sont le Conseil Départemental et l'agence de l'eau ne peuvent pas financer d'extension de réseau. Pour améliorer cette situation, il nous est conseillé de réaliser un schéma directeur d'assainissement qui permettrait de mieux apprécier le fonctionnement du réseau, de localiser les anomalies entraînant le

dysfonctionnement et de proposer des solutions techniques et financières au travers d'un programme de travaux cohérent.

Cette étude estimée entre 30 000 et 40 000€ peut bénéficier d'aides financières à hauteur de 80%. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du lancement de ce schéma directeur et sa programmation au budget assainissement 2018.

Demands de subventions

RASED Le Donjon : Un dispositif RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) a été mis en place au Donjon par l'Education Nationale. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à l'achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement de ce dispositif pour un montant de 117.90€ (dépense proratisée au nombre d'élèves scolarisés par commune et permettant l'achat de tests psychométriques et de matériel pédagogique).

Ecole Tivoli de Dompierre sur Besbre : 2 enfants Pierrefittois sont scolarisés à l'école de Tivoli à Dompierre sur Besbre en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), classe spécialisée pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1^{er} et le 2nd degrés. L'école organise un séjour à la neige et la commune est sollicitée pour une participation financière. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 30€ par élève.

ARPA (Association Roannaise Pour l'Apprentissage) : Cet établissement accueillant un jeune de la commune dans une formation par apprentissage nous sollicite pour une demande de financement. Cette demande sera étudiée avec les autres demandes pour l'élaboration du budget 2018.

Contrats de fourniture de gaz

Après négociation le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat avec Butagaz pour ses 3 citernes sur la base du tarif marché du gaz et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour 5 ans.

Questions diverses

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Camille COLOMBAT pour l'obtention de son prix d'excellence en tant que meilleur apprenti boucher de l'Allier.